

Projet

VILLE DE
COGNAC**CONVENTION 2017
pour les animations de fin d'année****Entre**

La Ville de Cognac représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire dûment habilité par délibération du Conseil Municipal.

D'une part

Et

L'Association des Commerçants de Cognac représentée par Nathalie VIOLETTE, présidente de l'association

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

La présente convention a pour but de préciser les obligations respectives de la Ville de Cognac et l'Association des Commerçants de Cognac, dans le cadre d'une animation commerciale se déroulant sur la période des fêtes de fin d'année 2017.

Article 1 : – Objet de la convention

Les associations de commerçants de la Ville de Cognac ont décidé de réaliser des animations commerciales, se déroulant sur la période des fêtes de fin d'année, en partenariat avec la ville de COGNAC.

D'un commun accord, les parties ont souhaité s'inscrire dans une meilleure opération de communication, tant par voie d'affiches, que dans l'organisation de jeux concours et la mise en place d'animations autour de Noël.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la convention avec l'Association des Commerçants de Cognac.

Article 2 : – Définition de l'opération de communication

Les associations de commerçants ont pour mission de mettre en œuvre toutes les actions de communication servant leur objet social commun, à savoir la valorisation du commerce de proximité et de quartier.

Dans un souhait de fidélisation de la clientèle et d'outil de communication, les associations de commerçants ont décidé de renouveler l'opération de fin d'année.

La Ville de Cognac entend, par son aide financière, apporter son soutien au développement du commerce de proximité.

Projet

VILLE DE
COGNAC**CONVENTION 2017
pour les animations de fin d'année****Entre**

La Ville de Cognac représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire dûment habilité par délibération du Conseil Municipal,

D'une part

Et

L'association St Jacques Commerces Expansion représentée par Véronique ROCHÉ, présidente de l'association,

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

La présente convention a pour but de préciser les obligations respectives de la Ville de Cognac et l'association St Jacques Commerces Expansion, dans le cadre d'une animation commerciale se déroulant sur la période des fêtes de fin d'année 2017.

Article 1 : – Objet de la convention

Les associations de commerçants de la Ville de Cognac ont décidé de réaliser une animation commerciale, se déroulant sur la période des fêtes de fin d'année, en partenariat avec la ville de COGNAC.

D'un commun accord, les parties ont souhaité s'inscrire dans une meilleure opération de communication, tant par voie d'affiches, que dans l'organisation de jeux concours et la mise en place d'animations autour de Noël.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la convention avec l'association St Jacques Commerces Expansion.

Article 2 : – Définition de l'opération de communication

Les associations de commerçants ont pour mission de mettre en œuvre toutes les actions de communication servant leur objet social commun, à savoir la valorisation du commerce de proximité et de quartier.

Dans un souhait de fidélisation de la clientèle et d'outil de communication, les associations de commerçants ont décidé de renouveler l'opération de fin d'année.

La Ville de Cognac entend, par son aide financière, apporter son soutien au développement du commerce de proximité.

Projet

**VILLE DE
COGNAC****CONVENTION 2017
pour les animations de fin d'année****Entre**

La Ville de Cognac représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire dûment habilité par délibération du Conseil Municipal.

D'une part

Et

L'association La Vie des Halles, représentée par Vanessa VALADON, Présidente de l'association.

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

La présente convention a pour but de préciser les obligations respectives de la Ville de Cognac et l'Association des Halles de Cognac, dans le cadre d'une animation commerciale se déroulant sur la période des fêtes de fin d'année 2017.

Article 1 : – Objet de la convention

Les associations de commerçants de la Ville de Cognac ont décidé de réaliser une animation commerciale, se déroulant sur la période des fêtes de fin d'année, en partenariat avec la Ville de COGNAC.

D'un commun accord, les parties ont souhaité s'inscrire dans une meilleure opération de communication, tant par voie d'affiches, que dans l'organisation de jeux concours et la mise en place d'animations autour de Noël.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la convention avec l'Association La Vie des Halles.

Article 2 : – Définition de l'opération de communication

Les associations de commerçants ont pour mission de mettre en œuvre toutes les actions de communication servant leur objet social commun, à savoir la valorisation du commerce de proximité et de quartier.

Dans un souhait de fidélisation de la clientèle et d'outil de communication, les associations de commerçants ont décidé de renouveler l'opération de fin d'année.

La Ville de Cognac entend, par son aide financière, apporter son soutien au développement du commerce de proximité.